

## 3. Mettre en œuvre un budget participatif

### 1. Contexte et description

La plupart du temps, les budgets publics sont élaborés par des élus et leurs conseillers qui arbitrent leurs choix en fonction de nombreux critères et contraintes, rarement connus ou expliqués aux citoyens. Il peut en résulter au sein de la population une perception que certains sont avantagés par rapport à d'autres.

Un budget participatif est un processus au cours duquel les habitants d'une région, une ville, un village, un quartier sont amenés à décider de l'affectation des ressources publiques, en général une partie (mais parfois la totalité) du budget d'investissement.

Porto Alegre, ville du Brésil d'un million d'habitants, a été pionnière en la matière, en 1989. Depuis lors, de nombreuses villes de par le monde s'en sont inspiré.

Chaque commune adapte le processus à ses particularités locales. Le budget peut être plus ou moins participatif selon la marge de manœuvre accordée aux citoyens, selon le budget alloué (en pourcentage ou en enveloppe), selon la nature des projets...

Toutefois, la décision concernant la manière dont le budget sera dépensé, est prise collégialement entre citoyens et élus.

### 2. Publics cibles

La population d'une région, d'une ville, d'un village ou d'un quartier concernée par la réalisation de projets d'investissement à l'échelle locale.

### 3. Parties prenantes

Parmi les parties prenantes :

- la population de la région, de la ville, du village, du quartier concerné par le budget affecté au(x) projet(s) ;
- les élus responsables du budget en question ;
- éventuellement des techniciens extérieurs pour éclairer la faisabilité des projets sans être partie prenante à la décision.

### 4. Mise en œuvre

Le processus de mise en place d'un budget participatif se déroule comme suit :

- généralement, dans un premier temps, les citoyens émettent des propositions de projets sur des quartiers, des thématiques ou besoins particuliers, des publics cibles ;
- une « étude » d'opportunité doit être menée (soit par les porteurs de projet, soit par le pouvoir « subsidiant ») afin de vérifier qu'un projet fasse l'unanimité, bénéficie à tous les citoyens (et non à une partie au détriment d'une autre) et contribue bien à la cohésion sociale ;
- ensuite, les pouvoirs publics évaluent la faisabilité, le coût des différents projets ;
- en fonction de cette analyse, les citoyens et les pouvoirs publics établissent une priorisation des actions selon des critères définis collectivement mais susceptibles d'évoluer les années suivantes (après évaluation) ;
- les projets seront enfin exécutés par les pouvoirs publics ;
- en principe, les citoyens restent partie prenante dans le suivi de la gestion de l'enveloppe affectée au projet jusqu'à la réalisation du projet ;
- idéalement, au premier trimestre de l'année suivante, les citoyens et élus se réunissent pour analyser la démarche de l'année précédente, pointer les éventuels dysfonctionnements, constater les résultats atteints, définir les objectifs pour l'année suivante, repenser les modalités de fonctionnement ou critères de priorisation des projets...



## 5. Conditions de réussite / risques d'échec

Conditions de réussite :

- une volonté politique, portée par des élus, par une logique sociale ou d'efficacité de la chose publique ;
- la participation volontaire des citoyens à la vie locale soit directe, soit par le biais d'organisations représentatives de la thématique, des acteurs ou du territoire visé par le projet ;
- la codécision entre citoyens et élus car il s'agit d'un processus qui combine démocratie directe et représentative dans une optique de coresponsabilité ;
- un processus ouvert à tous en faisant confiance à l'intelligence collective et au croisement des diversités d'intérêts ;
- le consensus sur la priorisation des projets ;
- l'élaboration de règles de fonctionnement du budget participatif susceptibles d'évoluer au fil de l'expérience acquise.

Risques d'échec :

- copier *in extenso* un modèle d'une autre ville sans l'adapter à ses particularités locales ;
- admettre le lobbying de certains au détriment d'autres ;
- omettre l'« étude d'opportunité » d'un projet et se rendre compte, après coup, qu'il ne remporte l'adhésion que d'une partie des citoyens, les autres rejetant le projet ;
- ne pas prévoir un budget significatif (au risque de leurrer les citoyens ou parodier la démocratie).

## 6. Pratiques exemplatives

A **Charleroi**, c'est le CPAS qui dédie une partie de son budget à des projets discutés de manière participative. Précédemment, le CPAS récoltait des micro-projets déposés par les collectifs de citoyens, associations travaillant avec des personnes en situation de précarité..., puis les analysait et envisageait la meilleure manière de répartir les fonds... de son point de vue. A partir de 2009, le budget participatif a permis la mise en place de projets diversifiés à l'initiative de bénéficiaires des actions du CPAS.

La Ville de **Thuin** a mis en place le budget participatif au début des années 2000. Chacun des 18 quartiers désigne 2 délégués chargés de présenter les projets de son quartier, généralement des projets de « petits » aménagements. L'assemblée des délégués vote pour les projets les plus « collectifs », qui remportent la faveur du plus grand nombre de citoyens. Ainsi, chaque année, 1 ou plusieurs projets sont soutenus dans le cadre d'un budget de 10.000 €. Lorsqu'il s'agit d'aménagements (kiosque, bancs, bacs à fleurs...), ils sont réalisés par une entreprise de formation par le travail. Lorsqu'il s'agit d'acquisition de matériel, il existe une solidarité entre quartiers qui fait que le matériel est prêté d'un quartier à l'autre en fonction des besoins.

Lors de l'évaluation de leur PCS en 2012, des habitants de **Wareme** ont signifié leur souhait de s'impliquer davantage dans les projets locaux, de manière ascendante. Depuis, un budget participatif de 1.500 € est dévolu chaque année pour soutenir des projets proposés par des citoyens et des associations locales. Un groupe de travail étudie les propositions, retient celles qui fédèrent le plus, et se charge d'établir les marchés publics. Le PCS fait le lien entre les citoyens et la commune. Les participants sont tellement soucieux de leur responsabilité par rapport à l'argent public, qu'ils privilégient des projets qui ne coûtent presque rien !

